

223C0754  
FR0000050353-FS0398

22 mai 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LISI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mai 2023, la société Global Alpha Capital Management Ltd<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2023, le seuil de 5% du capital de la société LISI, et détenir 2 443 233 actions LISI représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la réduction de capital de la société LISI consécutive à l'offre publique de rachat initiée par la société sur ses propres actions<sup>3</sup>, dont le règlement livraison a été mis en œuvre le 15 mai 2023.

<sup>1</sup> Société de droit canadien dont le siège social est sis 1800 McGill College Ave Suite 1300, Montréal, H3A 3J6, Québec, Canada, contrôlée au plus haut niveau par la société Connor, Clark & Lunn Financial Group Ltd, ayant son siège social 1200 Waterfront Centre, 200 Burrard Street, Vancouver BC V6C 3L6, Canada.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 80 724 646 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 223C0699 du 10 mai 2023.